

# RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ARTS GRAPHIQUES: J'AFFICHE MON FAIR-PLAY

## INTRODUCTION

Par sa volonté de mettre en avant et de défendre le Fair-Play et les valeurs positives du sport, le Panathlon Wallonie-Bruxelles ([www.panathlon.be](http://www.panathlon.be)) organise son concours d'Arts Graphiques sur le thème : « **J'Affiche mon Fair-Play** ». Il s'agit de sensibiliser et de conscientiser la société à la place du Fair-Play dans le sport et aux valeurs positives véhiculées par celui-ci, en proposant à qui le souhaite de créer une œuvre sur cette thématique **combinée à un slogan**.

## CANDIDATURES

Les inscriptions se font via notre site internet ou en renvoyant le formulaire en annexe à [jennifer@panathlon.be](mailto:jennifer@panathlon.be), et devront nous parvenir pour le **vendredi 25 avril 2025 à minuit** au plus tard (par courrier ou par mail).

## CATÉGORIES

Les catégories sont :

- En individuel :
  - Dessin/Peinture A4 (10-12 ans)
  - Dessin/Peinture A4 (13-15 ans)
  - Dessin/Peinture A4 (plus de 16 ans)
  - Affiche A3
- En groupe (avec un maximum de 5 personnes) :
  - Affiche A3
  - Banderole
  - Vidéo (danse, sketch, chanson, slam, ...)

## RÉALISATION DU PROJET

**Thématique:**

« **J'Affiche mon Fair-Play** »

Les œuvres doivent comprendre un slogan en lien avec la thématique illustrée.

**Formats:**

- les dessins et peintures devront être réalisés au **format A4, portrait (vertical) ou paysage (horizontal)**.
- les affiches devront être réalisées au **format A3, portrait (vertical) ou paysage (horizontal)**.
- les banderoles devront être réalisées sur **du tissu ou de la bâche** (dimensions maximales: 3m de long x 1m de haut)
- les vidéos seront envoyées dans un **des formats suivants** : .MOV, .MPEG4, .MP4, .AVI.

**Coordonnées des auteurs:**

- **Imprimés** (pour les dessins, peintures et affiches) : les coordonnées complètes seront **indiquées lisiblement en majuscule et en gras au verso du projet** (nom, prénom, date de naissance, âge et institution le cas échéant).
- **Numériques** (pour les vidéos, infographies et affiches) : **le nom du ou des auteurs sera indiqué dans le nom du fichier**. Les coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance et nom de l'institution) seront indiquées dans le corps du mail envoyé.

**Ne seront pas acceptées :**

- Les œuvres sans mention des coordonnées complètes, ou dont celles-ci seraient illisibles.
- Les œuvres dont le slogan comportera des fautes d'orthographe
- Tous travaux ayant déjà fait l'objet, en tout ou en partie, d'une publication ou portés à la connaissance du public, seront exclus du concours. Nous vous invitons donc à vous montrer vigilants à tout risque de plagiat.

## EXPEDITION

L'ensemble des œuvres devra nous parvenir au plus tard le vendredi 6 juin 2025 à minuit.

- **Imprimés** (pour les dessins, peintures et affiches) : ces œuvres devront parvenir au Panathlon Wallonie-Bruxelles par courrier postal (ou déposées) à l'adresse suivante : Panathlon Wallonie-Bruxelles - Avenue du Col Vert 5 - 1170 Bruxelles.

**Le Panathlon Wallonie-Bruxelles ne pourra être tenu responsable des dommages, des pertes ou des délais survenus lors de l'envoi, que ce soit pendant ou après la durée du concours.**

- **Numériques** (pour les vidéos, infographies et affiches) : Les œuvres devront nous parvenir par mail à l'adresse : [jennifer@panathlon.be](mailto:jennifer@panathlon.be)

### CONCOURS D'ARTS GRAPHIQUES



Du 10/03/2025 au 06/06/2025

CONCOURS OUVERT  
AUX CATÉGORIES  
SUIVANTES :

DESSIN / PEINTURE,  
AFFICHE,  
BANDEROLE ET VIDÉO



## LE JURY

Le dépouillement des œuvres reçues sera effectué par un représentant du Panathlon Wallonie-Bruxelles.

Le classement des œuvres, en vue de la réunion du jury, sera réalisé sur base des catégories citées plus haut.

Un jury, composé de personnalités du monde de l'enseignement, du sport, de l'art et/ou de la communication sélectionnera les œuvres lauréates sur base des critères suivants :

- l'adéquation au thème du concours ;
- la qualité et l'originalité de la création ;
- le respect du règlement.

Les décisions du jury sont sans appel.

**Attention** : le Panathlon Wallonie-Bruxelles se réserve le droit de ne pas remettre de prix pour une catégorie.

Le jury déterminera les premiers de chaque catégorie et ils seront récompensés.

Pour les dessins/peintures en A4

- Une distinction sera faite par catégorie d'âges :
  - 10-12 ans
  - 13-15 ans
  - Plus de 16 ans

Pour les œuvres affiches A3 : pas de distinction selon l'âge

Pour les participations en groupe : pas de distinction selon l'âge

## PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les lauréats et/ou la personne représentant le/la lauréat(e) seront prévenus par mail. Les résultats seront diffusés sur le site Internet [www.panathlon.be](http://www.panathlon.be).

Une cérémonie sera organisée afin de remettre leur prix aux lauréats.

## UTILISATION DES PROJETS PRIMÉS

L'auteur(e) du projet donne l'autorisation gratuite au Panathlon Wallonie-Bruxelles de reproduire le projet et ce, uniquement dans le cadre des activités de l'ASBL.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles se réserve le droit d'utiliser chaque œuvre reçue comme outil promotionnel de la thématique "Fair-Play".

## DROITS DES TIERS

Chaque candidat(e) atteste être l'auteur(e) et seul(e) titulaire (sauf pour les œuvres collectives) du droit d'auteur du projet présenté. Les lauréats cèdent à l'organisateur l'original de leur œuvre ainsi que, en toute exclusivité, l'ensemble des droits d'exploitation, commerciale ou non, de l'œuvre, notamment les droits de reproduction, sur tout support existant ou à venir, et sans contrepartie financière.

Les auteurs des projets sélectionnés autorisent les organisateurs à publier et à exposer leurs œuvres, en faisant mention de leur nom, sauf avis contraire écrit de leur part lors de la remise des projets, et sans contrepartie financière.

## DROIT À L'IMAGE

Les participants doivent s'assurer de l'accord écrit des personnes concernées lorsque leur intervention peut mettre en cause le droit des personnes.

Les images d'internet utilisées, doivent être libres de droit.

## ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Chaque candidat(e) atteste avoir lu et compris le règlement du concours, l'accepte sans réserve, et renonce à tout recours de quelque nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de ce règlement.

La direction du concours ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne pourrait non plus être tenue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

## DES QUESTIONS SUR CE CONCOURS ?

N'hésitez pas à contacter le Panathlon Wallonie-Bruxelles - Avenue du Col-Vert 5 - 1170 Bruxelles - 02. 423.51.85 - [jennifer@panathlon.be](mailto:jennifer@panathlon.be)



PANATHLON  
WALLONIE-BRUXELLES



loterie  
nationale  
BIEN PLUS QUE JOUER



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



LE  
FAIR-PLAY  
EST UN  
SPORT